

République Française - Département du Gard
DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de SALINDRES
SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2026

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle Becmil,

Sous la présidence de : Monsieur Etienne MALACHANNE

Présents : Merle, Hlywa, Fabregue, Rivier, Petit-Llinares, Rosso, Trauchessec, Polge, Debaille, Bonnet, Guy, Berard de Malavas, Sinet, Boinon, Aghulon, Enjolras, Denneulin, Genin, Mejean, Mercier, Labrune

Procurations :

V Rios donne procuration à L Guy

JL Gibelin donne procuration à T. Merle

C Guillemet donne procuration à H Rosso

P Daniel donne procuration à R Berard de Malavas

Absences : M Courbier

Excusés :

Léodie Petit est élue secrétaire de séance

Objet de la délibération : Instauration d'un tarif pour la commission culture

La programmation de la commission culture est diversifiée et propose au plus grand nombre des événements qui permettent l'accès à la culture.

Sur les événements tels que le salon du livre, les journées du patrimoine... la commission souhaite proposer des rafraichissements, boissons et petite restauration pour les participants.

Pour cela un tarif de 2 euros permettrait, dans le cadre de la régie de recette, d'encaisser ces prestations.

Des carnets de tickets seront ainsi réalisés pour chaque événement qui nécessite la vente de boissons et de petite restauration.

Le conseil municipal,

Approuve ce tarif

Adoptée à l'unanimité

Pour copie conforme
Le Maire, Etienne MALACHANNE



Je certifie le caractère exécutoire de la présente délibération

Fait à Salindres le : 12.09.2026

Date de publication : 15/09/2026